
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

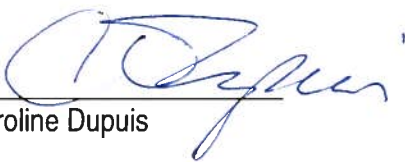
Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 janvier 2022, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de *règlement numéro 2022-166 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022.*

QUE ce projet de règlement est actuellement disponible où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca.

Le présent projet de règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 26 janvier 2022 à 18h.

DONNÉ À LA MACAZA CE 20^e JOUR DE JANVIER 2022

La directrice générale



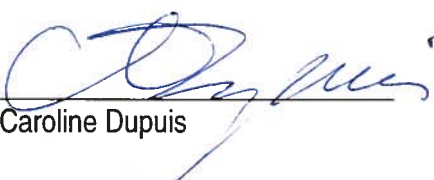
Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour de janvier 2022.

La directrice générale



Caroline Dupuis